

Nombre de Membres

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------------|----------------|----------|--|
| 11 | 11 | 8 | 11 |

Séance du 09 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à DIX-NEUF heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de : M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice

Absents représentés : TROIN Katia (à CHAUVIN Hélène), BASCOUL André (à GARRON Patrice), MORDELET Pierre (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

02/09/2022

Objet de la délibération

Délibération n°28/2022 : PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON : CONVENTION ECOGARDES 2022

Le Maire donne lecture du courrier du Président du Parc naturel régional du Verdon en date du 01/06/2022.

Afin de prendre en compte cette année encore les phénomènes de forte fréquentation multipliant les impacts sur les sites, depuis la crise sanitaire de 2020, le Parc naturel régional du Verdon souhaite poursuivre un renforcement des moyens d'actions et de présence sur le terrain des écocardes pour la saison 2022.

Ce dispositif comportera toujours trois secteurs (est/centre/ouest) avec :

- 1 coordinateur à l'année commissionné-assermenté,
- 3 chefs de secteur à l'année dédiés 6 mois au dispositif de terrain, dont 1 chef de secteur assermenté,
- 3 renforts écocardes-GRF sur l'avant et l'après-saison,
- Au total 23 écocardes-GRF au plus fort de la saison.

En prévision, les moyens techniques et matériels d'intervention sont renforcés avec un véhicule de surveillance-porteur d'eau, un réseau radio et un bateau d'intervention et de surveillance des lacs principalement affrété sur le lac de Sainte-Croix. L'acquisition d'un bateau spécifique au lac d'Esparron est également envisagée par la commune d'Esparron-de-Verdon avec un soutien du Parc.

Le coût de fonctionnement du dispositif pour cette saison 2022 est d'environ 217 000 €, soutenu à plus de 55 % par le dispositif Garde forestière régionale de la Région Sud.

Afin de compléter ce financement, le Parc sollicite une participation forfaitaire des communes particulièrement concernées par l'intensité de fréquentation, à hauteur de 1000 € / commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE de participer au dispositif Ecocardes 2022 à hauteur de 1000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute document afférent à cette participation.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

